

Acte de décès de COTY Jean Baptiste [220].

L'an mil huit cent vingt le vingt septembre à huit heures du matin devant moi Pierre Jean Baptiste GERVAIS, maire officier civil de la commune de Saint Denis de Lillebonne soussigné ont comparu 1^e Jean François COTY, âgé de quarante-cinq ans, maçon, demeurant en la commune de Gonnetot et 2^e Louis Augustin COTY, âgé de quarante ans, maçon demeurant en la commune de Saint Nicolas de la Taille, tous deux fils du défunt ci-après, lesquels m'ont déclaré que Jean COTY leur père âgé de soixante-quinze ans, cultivateur en cette dite commune de Saint Denis, né en la commune de Rucqueville, département du Calvados le quatre mars mil sept cent quarante-cinq, fils de feu Jean COTY et de feu Jeanne HERMEREL, veuf en premières noces de Marie Rose LELEU, en seconde de Marie HEROUARD et maintenant mari de Marie Rose MONNAIS, serait décédé d'hier dans son domicile, hameau du Béquet à neuf heures du soir, de quoi je me suis assuré en me transportant sur le lieu et en ai rédigé le présent acte que les comparants ont signé avec moi maire après lecture faite dont acte.

(pas de signature des fils)